

## La liberté d'expression en danger

Le **Collectif 24** condamne la décision du Ministre provincial de l'Intérieur de la Ville province de Kinshasa, DOLLY MAKAMBO, interdisant les bourgoumestres de participer à l'émission le DEBAT du **TOP CONGO**. Pour **Collectif 24**, cette décision viole le droit de citoyen d'avoir l'information et constitue une entrave grave contre la liberté d'expression.

Depuis quelques semaines, **Top-congo** à travers son émission le Débat avait pris l'initiative de descendre aux communes pour mettre les autorités communales en face de la population. Cela, pour permettre à la population de suivre de près la gestion des ETD et de renforcer la redevabilité gage de la transparence. Les autorités communales agissent non pas pour leur compte mais ils travaillent pour l'intérêt de la population, à qu'ils doivent à tout moment rendre compte.

L'initiative prise par **TOP CONGO**, favorise la transparence et constitue un moyen de décourager la megestion.

